

Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine
8 et 9 décembre 2022

Au-delà du PRSE 4, intégrer la santé-environnement dans toutes les politiques publiques.

La santé des populations est de plus en plus affectée par les modifications, perturbations ou contaminations des milieux naturels par les activités humaines. Ces facteurs environnementaux constituent de possibles « bombes à retardement » en termes de santé publique.

- *¼ des décès dans le monde sont dus à des facteurs environnementaux et évitables*
- *Le coût économique généré par la pollution chaque année dans le monde représente 6,2 % du PIB mondial.*
- *Le coût sanitaire d'un environnement dégradé en France, représente 7,5 % du PIB français, soit 170 Md € par an.*

Un Plan régional santé-environnement (PRSE), appelé à décliner le plan national, est en cours de préparation, sous le co-pilotage de l'État et du Conseil régional. Le CESER Nouvelle-Aquitaine a saisi l'occasion et a souhaité contribuer à l'élaboration du futur PRSE et plus largement à une meilleure prise en compte des questions de santé-environnement dans toutes les politiques publiques. En effet, si le PRSE a le mérite de mettre en lumière les risques et de mobiliser sur ces sujets, il est non opposable et trop limité pour pouvoir à lui seul réduire notablement l'exposition des populations néo-aquitaines et les conséquences sanitaires associées.

Une véritable stratégie pour la santé-environnement, intégrant l'approche « Une seule santé » semble essentielle. Pour réduire les facteurs de risque, il s'avère en effet nécessaire d'intégrer les enjeux de santé-environnement dans l'ensemble des politiques publiques – de niveaux national et régional, de l'État comme des collectivités territoriales.

L'évaluation des effets environnementaux sur la santé reste encore incomplète et imparfaite, compte tenu de l'extrême diversité des paramètres ou substances à prendre en compte et de leurs effets combinés à plus ou moins long terme. Toutefois, les progrès accomplis dans la connaissance de ces phénomènes ont permis de mettre clairement en évidence les liens entre la pollution générée par certaines substances, la santé humaine et celle des écosystèmes. C'est particulièrement le cas des effets des polluants et substances chimiques qui entrent dans la composition des pesticides, des produits d'entretien, des produits cosmétiques, des emballages plastiques, des produits d'ameublement et de revêtement...

Le CESER complète sa contribution en attirant l'attention sur de nombreux facteurs d'inquiétude en matière de santé-environnement, identifiés par la communauté scientifique et/ou la population, tels que :

- La diffusion dans l'environnement d'une multitude de substances chimiques qui affectent la qualité de l'air (atmosphère et air intérieur), de l'eau (potable, de loisirs, milieux aquatiques) et des sols, avec de potentiels effets cancérigènes, mutagènes, neurotoxiques, reprotoxiques, sur le système endocrinien... En outre, les effets de ces substances, lorsqu'elles se mélangent, sont mal connus.

SITE DE BORDEAUX

SITE DE LIMOGES

SITE DE POITIERS

S'y ajoutent les impacts des rayonnements ionisants, des champs électromagnétiques et de la pollution sonore et lumineuse ;

- Les risques d'aggravation ou d'émergence de maladies transmises par d'autres espèces (zoonoses, comme la maladie de Lyme) ;
- Les conséquences du changement climatique (effets directs de la canicule ; effets indirects liés à l'aggravation des pollutions et des épidémies) ;
- Le développement de troubles psychiques en lien avec l'éco-anxiété, en particulier chez les jeunes.

Le CESER fait des propositions quant à la préparation et à la mise en œuvre du PRSE. Il appelle surtout à mener une politique préventive d'ampleur et propose de profiter des efforts actuels de transition des modes d'aménagement du territoire, de production et de consommation afin d'intégrer les enjeux de santé-environnement. Outre l'intégration de ces derniers dans les critères d'éco-socio-conditionnalités des aides publiques en cours de définition, le CESER identifie différentes thématiques qui pourront être prises en compte dans les schémas et politiques régionaux (parmi lesquels le SRDEII, le SRADDET et Néo Terra) :

- Réduire les émissions de polluants et les risques de contaminations chimiques ;
- Accélérer la transition agroécologique ;
- Protéger durablement la qualité des eaux potables et viser la conformité totale des unités de distribution au terme du PRSE ;
- Protéger la qualité des eaux de baignade, de loisir et littorales ;
- Réduire l'exposition aux pollutions atmosphériques ;
- Lutter contre la prolifération d'espèces invasives susceptibles d'altérer la santé humaine et celle des écosystèmes ;
- Adapter et développer la formation des professionnels sur les enjeux de santé-environnement ;
- Etendre la démarche de sensibilisation, de vulgarisation et d'éducation à la santé-environnement ;
- Diffuser l'approche « Une seule santé » dans les territoires et favoriser des initiatives locales en matière de santé-environnement ;
- S'appuyer sur les sciences humaines et sociales, et veiller à l'indépendance de la production de connaissances sur les thématiques de santé-environnement.

**CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL**

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77

Retrouvez l'intégralité de la contribution du CESER « [Plan régional santé-environnement \(PRSE\) 4](#) ».

Pour plus d'informations : contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr